

ARRETE N° 2016-58

**Portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire à Monsieur Alain GREPINET
en sa qualité de Conseiller municipal délégué au Maire**

Vu les articles L 2122-18, L 2122-20 du Code Général des Collectivités locales
Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les conseillers municipaux délégués ;

ARRETE

Arrêté 1^{er} :

L'arrêté municipal n°2014/143 du 18 avril 2014 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire à Monsieur Alain GREPINET en sa qualité de conseiller municipal délégué est annulé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 :

Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire de JUVIGNAC donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signature à Monsieur Alain GREPINET en sa qualité conseiller municipal délégué pour :

✓ **Finances**

- Pilotage des démarches budgétaires (Construction du Débat d'orientations budgétaires, Budget Primitif, Décisions modificatives, Compte administratif, RDV budgétaires, ...)
- Suivi de la fiscalité
- Suivi de la dette
- Comité d'engagement budgétaire
- Commission communale des impôts directs

✓ **Comptabilité**

- Comptabilité analytique, tableau de bord
- Suivi des régies de recettes et d'avance

✓ **Marchés publics**

✓ **Assurances**

✓ **Contentieux**

✓ **Cérémonies officielles, commémorations**

✓ **Anciens combattants, militaires**

✓ **Correspondant défense**

En cas d'empêchement ou d'absence, Monsieur Alain GREPINET sera remplacé par l'adjoint délégué suivant conformément à l'ordre du tableau du conseil municipal.

Article 3 :

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet dès sa notification à la Préfecture. Elle prendra fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leur fonction et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2014.

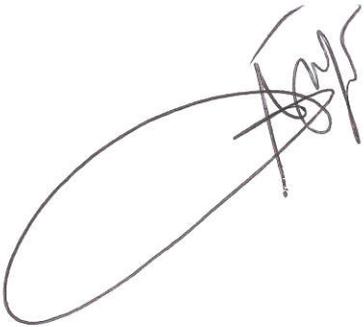
Article 4 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé
- Transmis au contrôle de légalité
- Transmis au Procureur de la République
- Transmis au Receveur Municipal

Fait à Juvignac, le 01 AVR 2016

Signature de l'intéressé



Le Maire



Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire 01 AVR 2016
Après dépôt en Préfecture le
Publication le 08 AVR 2016
Et notification le 06 AVR 2016

